

## PRINCIPALES INFORMATIONS SUR L'ASSURANCE « MULTIRISQUE DES ASSOCIATIONS » SOUSCRITE PAR LE CLUB CYCLO-MARCHEURS.

**MAE** : N° de contrat : **0023764611** du 01/01/2019 au 31/12/2020, pour 115 membres. Adresse :  
62, rue Louis Bouilhet CS91833 - 76044 ROUEN cedex. Site : [www.mae.fr](http://www.mae.fr) -Téléphone : 02 32 83 67 00.

### BENEFICIAIRES :

- l'association dont les activités sont désignées.
- son administration.
- les membres.
- les bénévoles.
- les pratiquants aux activités.

### EXCLUSIONS :

- grandes manifestations >300.
- activités non déclarées.
- véhicules terrestres à moteur et annexes.
- dommages intentionnels.
- les amendes.

### GARANTIES :

### Plafonds :

### Franchises :

#### RESPONSABILITE CIVILE (RC) / DEFENSE ET RECOURS (DR)

##### Responsabilité civile - Défense

- : Activités randonnées cyclistes et pédestres.
- : Voyages WE et Journée découverte.

Dommages corporels et immatériels consécutifs	8 000 000 €	0 €
Dommages matériels et immatériels consécutifs	1 500 000 €	190 €
Dont dommages aux existants	7 500 €	
- Aux réserves suivantes :		
Dommages objets confiés (pas le vol, pas le fragile)	7 500 €	320 €
Intoxication alimentaire	500 000 €	0 €
Atteinte à l'environnement	300 000 €	1 000 €
Faute inexcusable dommages corporels	1 000 000 €	0 €

##### Recours

4 575 € / litige

seuil : 305 €

#### ASSURANCES DES LOCAUX

Recours propriétaire, voisins et tiers	125 000 000 €	0 €
Incendie et risques annexes (attentats, terrorisme... ...catastrophes naturelles, ... ..... dégâts des eaux)	Montant des dommages	76 € Franchises légales 76 €

#### DOMMAGES AU CONTENU -Mobilier

Incendie	4 967 €	76 €
Catastrophes naturelles	4 967 €	76 €
Dégâts des eaux	2 484 €	76 €
Bris de glaces	1 079 €	0 €
Vol et vandalisme mobilier de l'occupant	1 620 €	76 €
Vol, risques accidentels, des biens d'usage collectif	4 500 €	76 €

#### DOMMAGES AUX PERSONNES -Individuelle accident

Décès	8 000 €	
Incapacité permanente (taux)	15 000 € (1à79%), 30 000 € (80à100%)	
Dépense de santé (après la SS et mutuelle)	1 525 € par sinistre	90 % max
Frais de transport	80 €	

#### ASSISTANCE : WE ET JOURNÉE DÉCOUVERTE

Rapatriement sanitaire, corps, valide, accompagnant	Frais de transport	<i>Conditions différentes à l'étranger</i>
Frais de secours en montagne	Frais réels	
Frais médicaux en France	4 000 €	
Frais d'hébergement accompagnant	50 € / jour	7 j max

Vous pouvez sur demande à ccmc obtenir les conditions générales ou consulter le site de MAE :  
<https://www.mae.fr/ressources/documents/CG-MAP-L-11-17.pdf>